

Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES

Fiche signalétique du 8/11/2022, révision 4

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
 Identification du mélange
 Dénomination commerciale: MULTI-SURFACES
 Code produit: 018113A - 018114
 UFI: 3MK3-W0UM-F00J-KMED
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
 Usage recommandé :
 Détergent pour surfaces dures.
 Utilisations professionnelles (SU22) - Produits de lavage et de nettoyage (PC35)
 Usages déconseillés :
 Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 GEH – Parc d'activité des Cortots – 12, Rue des Cortots – 21121 Fontaine Les Dijons – France.
 Tél: 0810 026 826 - geh@geh.fr - www.geh.fr
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
 FRANCE Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy (Hopital Central) - 29 av. du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex - +33 8332 3636
 FRANCE Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris (Hopital Fernand Widal) - 200 rue du Faubourg Saint Denis 75475 Paris Cedex 10 - +33 1 40 05 48 48
 France ORFILA - +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.



Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient hermétiquement fermé.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à poudre pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.



Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES

Dispositions spéciales:

EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Le produit contient également: Parfums

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration $\geq$ 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

$\geq$ 7% - < 10% 2-BUTOXYETHANOL

REACH No.: 01-2119475108-36, Numéro Index: 603-014-00-0, CAS: 111-76-2, EC: 203-905-0



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319



3.2/2 Skin Irrit. 2 H315



3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302



3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312



3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

$\geq$ 3% - < 5% ACETONE

REACH No.: 01-2119471330-49, Numéro Index: 606-001-00-8, CAS: 67-64-1, EC: 200-662-2



2.6/2 Flam. Liq. 2 H225



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319



3.8/3 STOT SE 3 H336

EUH066

$\geq$ 1% - < 3% PROPANE-2-OL

REACH No.: 01-2119457558-25, Numéro Index: 603-117-00-0, CAS: 67-63-0, EC: 200-661-7



2.6/2 Flam. Liq. 2 H225



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES

 3.8/3 STOT SE 3 H336

>= 0.1% - < 0.25% 2-AMINOETHANOL

REACH No.: 01-2119486455-28, Numéro Index: 603-030-00-8, CAS: 141-43-5, EC: 205-483-3

 3.2/1B Skin Corr. 1B H314

 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312

 3.8/3 STOT SE 3 H335

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

Limites de concentration spécifiques:
C >= 5%: STOT SE 3 H335

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'oeil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus:

Irritation de la peau et des yeux pour contact.

Irritation système intérieur en cas d'ingestion.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :



Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
 - Moyens d'extinction appropriés :
 - En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à poudre pour l'extinction.
 - Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
 - Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
 - Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.
 - Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
 - La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
 - Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
 - Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
 - Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.
 - Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
 - Pour les non-secouristes:
 - Porter les dispositifs de protection individuelle.
 - Éliminer toute source d'allumage.
 - Emmener les personnes en lieu sûr.
 - Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
 - Pour les secouristes:
 - Porter les dispositifs de protection individuelle.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
 - Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
 - Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
 - En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
 - Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
 - Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
 - Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
 - Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
 - Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
 - Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
 - Recommandations générales sur l'hygiène du travail:
 - Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
 - Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.



Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker à l'écart des rayons du soleil.

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Stocker à l'écart des sources de chaleur.

Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.

Eviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

UE - TWA(8h): 98 mg/m³, 20 ppm - STEL: 246 mg/m³, 50 ppm - Remarques: Skin

TLV TWA - 20 ppm, A3 - 96,66 mg/m³, A3

TLV STEL - A3

ACETONE - CAS: 67-64-1

UE - TWA(8h): 1210 mg/m³, 500 ppm

ACGIH - TWA(8h): 500 ppm - STEL: 750 ppm - Remarques: A4, BEI - URT and eye irr, CNS impair

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 400 ppm - Remarques: A4, BEI - Eye and URT irr, CNS impair

2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

UE - TWA(8h): 2.5 mg/m³, 1 ppm - STEL: 7.6 mg/m³, 3 ppm - Remarques: Skin

ACGIH - TWA(8h): 7.5 mg/m³, 3 ppm - STEL: 15 mg/m³, 6 ppm

Valeurs limites d'exposition DNEL

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

Travailleur industriel: 125 mg/kg - Consommateur: 75 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: day

Travailleur industriel: 98 mg/m³ - Consommateur: 59 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 6.3 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: day

Travailleur industriel: 246 mg/m³ - Consommateur: 147 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 89 mg/kg - Consommateur: 26.7 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques - Remarques: day



Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES

Travailleur industriel: 89 mg/kg - Consommateur: 89 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 1091 mg/m³ - Consommateur: 426 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

ACETONE - CAS: 67-64-1

Travailleur industriel: 186 mg/kg - Consommateur: 62 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme (répétée) - Remarques: bw/day
Travailleur industriel: 2420 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme (aigue)
Travailleur industriel: 1210 mg/m³ - Consommateur: 200 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)
Consommateur: 62 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Remarques: bw/day

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

Travailleur industriel: 888 mg/kg - Consommateur: 319 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day
Travailleur industriel: 500 mg/m³ - Consommateur: 89 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day
Consommateur: 26 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

Travailleur industriel: 1 mg/kg - Consommateur: 0.24 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 3.3 mg/m³ - Consommateur: 2 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)
Consommateur: 3.75 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 3.46 mg/kg
Cible: Sol (agricole) - valeur: 2.33 mg/kg
Cible: Eau marine - valeur: 0.88 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 463 mg/l
Cible: Chaîne alimentaire - valeur: 20 mg/kg
Cible: Eau douce - valeur: 8.8 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 34.6 mg/kg
Cible: Air - valeur: 9.1 mg/l

ACETONE - CAS: 67-64-1

Cible: Eau marine - valeur: 1.06 mg/l
Cible: Eau douce - valeur: 10.6 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 29.5 mg/l
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 3.04 mg/kg
Cible: Sol (agricole) - valeur: 33.3 mg/l

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 2251 mg/l
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 552 mg/kg
Cible: Sol (agricole) - valeur: 28 mg/kg
Cible: Eau marine - valeur: 140.9 mg/l
Cible: Air - valeur: 140.9 mg/l

2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

Cible: Eau marine - valeur: 0.0085 mg/l
Cible: Eau douce - valeur: 0.085 mg/l
Cible: Air - valeur: 0.028 mg/l
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0434 mg/kg



Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.0367 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.434 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 100 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires. (EN 166)

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton. (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN 13982 en cas de poussière)

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. (EN 388 - EN 374 facteur de protection 6, correspondant à un temps de passage >480 minutes).

En raison de la grande quantité de types, respecter les instructions du fabricant en ce qui concerne les substances énumérées au paragraphe 3.2.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Le produit n'est pas explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Le produit est inflammable

Contrôles de l'exposition environnementale :

Le produit n'est pas dangereux pour l'environnement - voir la section 2.1.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.

Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
État physique:	Liquide	Visuel	--
Couleur:	bleu clair	Visuel	--
Odeur:	Floral	Olfactif	--
Seuil d'odeur :	Evidente	Olfactif	--
Point de fusion/point de congélation:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>= 100 °C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Inflammabilité:	inflammable	--	Paramètre estimé sur les propriétés chimiques / physiques des composants.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point éclair:	27 ° C	ABEL PENSKEY	--
Température d'auto-inflammabilité :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Température de	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le

Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES

décomposition:			type de produit
pH :	< 11,4	Contrôle instrumental	--
Viscosité cinématique:	Pas important	--	Paramètre non pertinent. Mélange pas visqueuse.
Hydrosolubilité:	Complète	--	Interne Tests
Solubilité dans l'huile :	Partielle	--	Interne Tests
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	< 1000	--	Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange.
Pression de vapeur:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité et/ou densité relative:	0.984 g/ml	contrôle instrumental	--
Densité de vapeur relative:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit

Caractéristiques des particules:

Taille des particules (moyenne et étendue)	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
--	---------------	----	---

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

10.2. Stabilité chimique

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales, aucune réaction dangereuse du mélange

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 7.2.

10.4. Conditions à éviter

Évitez la lumière du soleil directe et l'exposition à des sources de chaleur.

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2

10.5. Matières incompatibles

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

MULTI-SURFACES



Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES

- a) toxicité aiguë
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

- a) toxicité aiguë
ETA - Orale 1200 mg/kg pc
Test: ATE - Voie: Orale = 1200 mg/kg pc
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 1100 mg/kg - Source: OECD 402
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 523 ppm - Durée: 4h
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1300 mg/kg
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau Oui - Source: UE B.4
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux Oui - Source: OCSE 405
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Skin or Resp Sensitization Non
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Négatif

Fiche de Données de Sécurité

MULTI-SURFACES

g) toxicité pour la reproduction:

Test: Toxicité pour la reproduction Négatif

ACETONE - CAS: 67-64-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5800 mg/kg - Source: OCSE 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat = 15800 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs = 76 mg/l - Durée: 4h

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux Oui

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 10000 ppm - Durée: 6h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 10000 mg/kg - Remarques: bw

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Non - Source: OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin Oui - Source: OECD 405

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Skin or Resp Sensitization Négatif

g) toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Lapin = 480 mg/kg - Remarques: bw/day

2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1089 mg/kg - Source: OECD 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2504 mg/kg - Source: OECD 402

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 1.3 mg/l - Durée: 6h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Skin or Resp Sensitization Négatif

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Il peut irriter les voies respiratoires.

2-BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

LD50 (RABBIT) ORAL: 320 MG/KG

ACETONE - CAS: 67-64-1

LD50 (RABBIT) ORAL: 5300 MG/KG

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

MULTI-SURFACES

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2-BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2



Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1474 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Oncorhynchus mykiss

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1550 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: *Daphnia magna*

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 911 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Pseudokirchneriella subcapitata

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 100 mg/kg - Durée h: 504 - Remarques:

Brachydanio rerio

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 100 mg/l - Durée h: 504 - Remarques:

Daphnia magna

ACETONE - CAS: 67-64-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Pimephales promelas

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 8800 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: *Daphnia magna*

Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: = 1000 mg/l

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 2212 mg/l - Durée h: 672 - Remarques:

Daphnia magna

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:

Leuciscus idus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: *Daphnia magna*

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Scenedesmus subspicatus

2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 349 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: *Cyprinus carpio*

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 65 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: *Daphnia magna*

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2.5 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Selenastrum capricornutum

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 1 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: *Selenastrum capricornutum*

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 1.2 mg/l - Durée h: 984 - Remarques: *Oryzias latipes*

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.85 mg/l - Durée h: 504 - Remarques:

Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301B - Durée: 28 jour - %: 90 -

Remarques: .

ACETONE - CAS: 67-64-1

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: Biodégradabilité Ready dans l'eau -

Durée: 28 jour - %: 91

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée: 10 jours - %: 70 - Remarques: >70%

2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301A - Durée: 21 jours - Remarques: 90%

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: . 0.8 - Remarques: .

ACETONE - CAS: 67-64-1

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 3

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: log Pow - Coefficient de partition 0.05

2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables

12.4. Mobilité dans le sol

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

Non applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.

Voir aussi la section 6.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-UN Number: 1993

IATA-UN Number: 1993

IMDG-UN Number: 1993

Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES

- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
 ADR-Shipping Name: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (propane-2-ol, acetone)
 IATA-Shipping Name: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (propane-2-ol, acetone)
 IMDG-Shipping Name: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (propane-2-ol, acetone)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
 ADR-Class: 3
 ADR - Numéro d'identification du danger : 30
 IATA-Class: 3
 IATA-Label: 3
 IMDG-Class: 3
- 14.4. Groupe d'emballage
 ADR-Packing Group: III
 IATA-Packing group: III
 IMDG-Packing group: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement
 ADR-Polluant environnemental: Non
 IMDG-Marine pollutant: No
 IMDG-EmS: F-E , S-E
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 ADR-Subsidiary hazards: -
 ADR-S.P.: 274 601
 ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): D/E
 IATA-Passenger Aircraft: 355
 IATA-Subsidiary hazards: -
 IATA-Cargo Aircraft: 366
 IATA-S.P.: A3
 IATA-ERG: 3L
 IMDG-S.P.: 223 274 955
 IMDG-Subsidiary hazards: -
 IMDG-Stowage and handling: Category A
 IMDG-Segregation: -
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
 Non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
 Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
 Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
 Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
 Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
 Règlement (EU) n° 2020/878
 Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
 Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
 Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
 Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
 Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
 Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
 Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
 Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
 Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
 Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
 Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
 Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:



Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essais
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC0/10/20/50/100:	Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC0/10/20/50/100:	Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
LD0/10/20/50/100:	Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
NOEC:	Concentration sans effet observé
NOAEL(R)/N	Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration
OAEC:	
OECD:	Organisation for Economic Co-operation and Development
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.



Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES

TWA: Moyenne pondérée dans le temps
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

Adelya, Terre d'Hygiène



Fiche de Données de Sécurité MULTI-SURFACES

ANNEXE I

PRODUIT PROFESSIONNEL DETERGENT POUR SURFACES DURES

Titre du scénario d'exposition	
Détergent pour le nettoyage en général: Processus manuel.	
Description de l'utilisation	
Secteur d'utilisation	SU22 – Utilisations professionnelles
Catégorie du produit	PC35 – Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition	
Diluer le produit avec de l'eau selon les modalités indiquées sur l'étiquette, si nécessaire.	
Utiliser le produit selon les modalités d'utilisation décrites sur l'étiquette.	
Laisser agir.	
Rincer, si nécessaire	
Durée et fréquence d'utilisation	
Phases d'utilisation	- 1 fois par jour pour les détergents d'entretien quotidien - Périodique pour les détergents spécifiques
Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.	
Forme physique de la préparation et concentration	
Liquide. A diluer ou prêt à l'usage selon le type de produit.	
Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiquette du produit se trouve la classification du mélange.	
La classification se base sur la classification des ingrédients du mélange et sur la base des propriétés chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.	
Conditions d'utilisation	
Température ambiante	
Une bonne ventilation du lieu de travail est suffisante.	
Protection	
Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI	La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus.
Ne pas manger ou boire, ne pas fumer	Eviter le contact avec la peau
Ne pas exposer à une flamme libre	Ne pas mélanger avec d'autres produits
Se laver les mains après utilisation.	
Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher	
Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect des normes d'hygiènes sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS.	
Mesures environnementales	
Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.	
Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.	

Notes :

FDS : Fiche de données de sécurité

EPI: équipement de protection individuelle